

## RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

- Le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge a été adopté le 4 décembre 2018 par la résolution numéro 384/04-12-18.
- Ce règlement autorise la Ville à octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le ministre (présentement le seuil est de 105 700 \$) pour tous les types de contrats.
- Le règlement numéro 325 a été modifié par le règlement numéro 2020-379, adopté lors de la séance du 2 juin 2020 par la résolution numéro 151/02-06-2020, et ce, afin de favoriser l'achat local pour un prix soumis égal à celui d'un fournisseur ou entrepreneur externe ou jusqu'à concurrence de 10 % de plus que le plus bas prix soumis par celui-ci, et ce, pour tout contrat de 0,01 \$ à 50 000 \$.
- En 2019, la directrice générale a émise une directive au personnel cadre de la Ville déterminant les procédures à suivre pour l'octroi de contrats gré à gré, et ce, afin de s'assurer que les mesures prévues audit règlement et à la *Loi sur les cités et villes* soient respectées par l'ensemble du personnel cadre de la Ville.
- Tous les appels d'offres publics sont publiés sur SEAO conformément à la loi et comportent une attestation du soumissionnaire que celui-ci doit remettre avec sa soumission sous peine de rejet de celle-ci. Cette attestation reprend les mesures édictées par le règlement de gestion contractuelle et par la loi.
- Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge et son amendement.
- Les règlements numéro 325 et 2020-379 sont disponibles sur le site Web de la Ville.
- La Ville a également adopté, le 13 mai 2019 lors de la séance d'ajournement du conseil par la résolution numéro 200/13-05-19, une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. En date d'aujourd'hui, aucune plainte n'a été reçue.

En foi de quoi, je dépose ce rapport au conseil lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Louise Chartrand  
Directrice générale